



SM des eaux de l'Allier (SMEA) (Siren : 250301165)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Nature juridique | Syndicat mixte ouvert |
| Syndicat à la carte | oui |
| Commune siège | Yzeure |
| Arrondissement | Moulins |
| Département | Allier |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 12/10/1992 |
| Date d'effet | 12/10/1992 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| Mode de répartition des sièges | Autre cas |
| Nom du président | M. Claude RIBOULET |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| Complément d'adresse du siège | |
| Numéro et libellé dans la voie | Maison des Communes |
| Distribution spéciale | 4, rue Marie Laurencin |
| Code postal - Ville | 03400 Yzeure |
| Téléphone | 04 70 46 02 20 |
| Fax | 04 70 46 92 46 |
| Courriel | |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|---------------------------------------|
| Mode de financement | Contributions budgétaires des membres |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|---------|
| Population totale regroupée | 348 030 |
| Densité moyenne | 46,68 |

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 2 communes membres :

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|-----------------------------|------------|
| 03 | Commentry (210300828) | 6 347 |
| 03 | Néris-les-Bains (210301958) | 2 638 |

- Dont 13 groupements membres :

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature juridique |
|------|---|------------------|
| 03 | CA Montluçon Communauté (200071082) | CA |
| 03 | CA Moulins Communauté (200071140) | CA |
| 03 | CA Vichy Communauté (200071363) | CA |
| 03 | SIAEP rive droite Allier (250303435) | SIVU |
| 03 | SIVOM à la carte eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise (200092781) | SM fermé |
| 03 | SIVOM à la carte eau et assainissement de la vallée de la Besbre (240300574) | SIVOM |
| 03 | SIVOM de la région minière (240300749) | SM fermé |
| 03 | SIVOM eau et assainissement de la rive gauche du Cher (250303088) | SM fermé |
| 03 | SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier (200082360) | SM fermé |
| 03 | SIVOM eau et assainissement de Nord rive droite du Cher (240300665) | SIVOM |
| 03 | SIVOM eau et assainissement du Val d'Allier (240300632) | SIVOM |
| 03 | Syndicat eau et assainissement de Sioule et de Bouble (200090553) | SM fermé |
| 03 | Syndicat Mixte eau et assainissement de Rive Gauche Allier (200092526) | SM fermé |

- Dont 1 organisme public :

| Organismes adhérant au groupement |
|--------------------------------------|
| DÃ©partement de l'Allier (220300016) |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

| Compétences exercées par le groupement |
|---|
| Environnement et cadre de vie |
| - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) |
| <i>COMPÉTENCE OBLIGATOIRE EN MATIÈRE D'INTERCONNEXION ET DE SÉCURISATION DES RÉSEAUX</i> La compétence obligatoire du Syndicat Mixte consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de production, de transport et d'interconnexion des réseaux d'eau potable ou d'eau brute, comprenant: - la conduite des études préalables; - la constitution de réserves foncières destinées à préserver les ressources d'eau qui seront exploitées à l'avenir; - la maîtrise d'ouvrage des travaux; - la recherche des financements nécessaires à leur réalisation; - la définition des modalités |

d'exploitation des ouvrages relevant de cette compétence. La partie de la compétence "production" est limitée aux ouvrages annexés aux présentes et qui peuvent donner lieu à mise en place d'une ou de plusieurs Commissions Locales au sens des articles 10 et suivants des présents statuts. Ces commissions ne sont pas dotées de la personnalité morale et constituent des organes internes, consultatifs, du syndicat, l'organe délibérant restant naturellement le Comité Syndical. La notion d'ouvrages de production, de transport et d'interconnexion recouvre l'ensemble des équipements (puits, forages, prises d'eau, captages de toute nature, stations de pompage et de traitement, canalisations, réservoirs, stations de reprise, barrages ou tout ouvrage de même nature) contribuant à assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable d'un quelconque réseau en cas de défaillance de ce dernier. Le Syndicat Mixte peut exploiter directement les ouvrages qu'il aura réalisés. Il peut aussi convenir des modalités de leur exploitation avec ses membres dans le cadre des dispositions en vigueur, via des conventions multilatérales de mise à disposition des ouvrages. Cette compétence s'étend : - à la conduite de toutes études et d'actions d'intérêts général pour le compte de ses adhérents (notamment la mise en place des périmètres de protection des captages, les études nécessaires à la recherche des ressources en eau nouvelles, etc.) ; - à la participation de la définition, au plan départemental, des priorités afin de faciliter les opérations de programmation ; - au soutien des intérêts des collectivités adhérentes auprès des administrations et organismes divers participant à l'élaboration et au suivi de la politique de l'eau dans le département de l'Allier ; - à la négociation avec les autorités européennes, l'État, la Région, le Département, l'Agence de Bassin ou toute autre autorité compétente, de toutes conventions pouvant apporter des avantages liés à l'existence même du Syndicat Mixte ; - aux démarches d'harmonisation des conceptions techniques de ses adhérents ; - à l'entreprise d'actions de formation ou d'information pour le compte de ses adhérents.

PREMIÈRE COMPÉTENCE A LA CARTE (reste de la compétence alimentation en eau (potable et/ou brute) Le Syndicat Mixte peut aussi assurer le reste de la compétence alimentation en eau potable et/ou brute, au sens des dispositions de l'article L.2224-7-1 du CGCT (protection du point de captage, production, transport, distribution), pour ceux de ses membres qui le souhaitent, dans les conditions fixées par les présents statuts. Cette compétence est suivie, au niveau local, par des Commissions Locales au sens des articles 10 et suivants des présents statuts. Si un membre du SMEA transfère à celui-ci la compétence 6.2, alors la Commission Locale correspondante est également compétente pour les attributions relevant de la compétence 6.1 en exploitation.

Par substitution

- Assainissement collectif

COMPÉTENCE A LA CARTE (possible uniquement que si la compétence de l'article 6.2 est également transférée le Syndicat Mixte peut aussi assurer la compétence assainissement collectif, au sens de l'intégralité des compétences visées à l'article L.2224-8 du CGCT (zonages, collecte, transport, traitement, élimination, des boues), pour ceux de ses membres qui le souhaitent, dans les conditions fixées par les présents statuts. Cette compétence s'étend aussi aux attributions des collectivités en matière d'assainissement non collectif. Cette compétence est suivie, au niveau local, par des Commissions Locales au sens des article 10 et suivants des présents statuts. Cette compétence 6.3 ne peut être transférée au SMEA que si la compétence 6.2 est également transférée au SMEA.

A la carte : La compétence a été conservée par : SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier, SIAEP Rive Droite Allier, Syndicat eau et assainissement de Sioule et de Bouble, SIVOM de la Région Minière, SIVOM eau et assainissement de la rive gauche du Cher, DEPARTEMENT DE L ALLIER, Nérès-les-Bains, CA Vichy Communauté, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise, SIVOM de la Vallée du Sichon, SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier, SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Vallée de la Besbre, SIVOM eau et assainissement Rive Gauche Allier, CA Montluçon Communauté, SIVOM de Nord rive droite du Cher

- Assainissement non collectif

COMPÉTENCE A LA CARTE (possible uniquement que si la compétence de l'article 6.2 est également transférée le Syndicat Mixte peut aussi assurer la compétence assainissement collectif, au sens de l'intégralité des compétences visées à l'article L.2224-8 du CGCT (zonages, collecte, transport, traitement, élimination, des boues), pour ceux de ses membres qui le souhaitent, dans les conditions fixées par les présents statuts. Cette compétence s'étend aussi aux attributions des collectivités en matière d'assainissement non collectif. Cette compétence est suivie, au niveau local, par des Commissions Locales au sens des article 10 et suivants des présents statuts. Cette compétence 6.3 ne peut être transférée au SMEA que si la compétence 6.2 est également transférée au SMEA.

A la carte : La compétence a été conservée par : SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier, SIAEP Rive Droite Allier, Syndicat eau et assainissement de Sioule et de Bouble, SIVOM de la Région Minière, SIVOM eau et assainissement de la rive gauche du Cher, DEPARTEMENT DE L ALLIER, Nérès-les-Bains, CA Vichy Communauté, SIVOM à la carte eau et

assainissement de la Sologne Bourbonnaise, SIVOM de la Vallée du Sichon, SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier, SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Vallée de la Besbre, SIVOM eau et assainissement Rive Gauche Allier, CA Montluçon Communauté, SIVOM de Nord rive droite du Cher

Autres

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

Le SMEA peut pour ses membres qui le souhaitent exercer la compétence à la carte défense extérieure contre l'incendie et poteaux incendie (DECI) au sens des articles L.2225-1 et suivants du CGCT, sous réserve naturellement des compétences relevant des maires au titre de leurs pouvoirs de police et qui à ce titre ne sont par transférées.

A la carte : La compétence a été conservée par : Nérès-les-Bains, CA Vichy Communauté, SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier, SIAEP Rive Droite Allier, Syndicat eau et assainissement de Sioule et de Bouble, SIVOM de la Région Minière, SIVOM de la Vallée du Sichon, SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier, Commentry, SIVOM eau et assainissement de la rive gauche du Cher, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise, DEPARTEMENT DE L ALLIER, SIVOM à la carte eau et assainissement de la Vallée de la Besbre, CA Montluçon Communauté, SIVOM de Nord rive droite du Cher

- Autres

COMPÉTENCE A LA CARTE: conduite d'opération et des assistances à maîtrise d'ouvrage.

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DE L ALLIER, Nérès-les-Bains, CA Vichy Communauté, SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier, CA Montluçon Communauté

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)